



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

5 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE LUNDI 5 OCTOBRE 2020, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé	Marie Tanguay	Diane Blais
Chantal Godin	Mario Cantin	Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2020
4. FINANCES
- 4.1 COMPTES
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE
 - 5.2 APPUI AU PROJET DE CPE À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
 - 5.3 PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACTIVITÉ EN LOISIR PAR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME PERMETTANT LA DIFFUSION D'ACTIVITÉS À DISTANCE
6. RÉGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.1 RÉOLUTION 2020-180 MODIFIANT R239 MODIFIÉ PAR R246 ET PAR LA RÉOLUTION 2004-060 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PUIITS, LA RÉHABILITATION DES PUIITS EXISTANTS, L'AGRANDISSEMENT DU RÉSERVOIR ET LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 2 950 000 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSEMENT SUR 20 ANS
 - 6.2 CÂBLAGE RÉSEAU DU CENTRE DE LOISIRS ET ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA CORPORATION TOURISTIQUE
 - 6.3 ABATTAGE D'ARBRES DANS LE PARC JEAN-LESAGE
7. URBANISME
Pas de sujet
8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER
9. RAPPORTS DES COMITÉS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2020-177



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

3. PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

N° de résolution
ou annotation

2020-178

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes.

2020-179

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Hydro-Québec	station pompage Peupliers	711.26
	usine traitement eau	1 544.77
	garage municipal	179.84
	étangs	3 719.06
	piscine municipale	1 642.75
	centre de loisirs	415.31
	puits garage	576.29
	38, route St-François	567.65
		9 356.93
MRC de Montmagny	collecte sélective	2 891.36
	matériels protection covid	309.72
	inspecteur	33 891.00
		37 092.08
Avantis coopérative	quincaillerie	1 730.83
Novicom	service incendie	1 190.80
Receveur général du Canada	DAS septembre	2 539.28
Revenu Québec	DAS septembre	6 606.46
Retraite Québec	septembre	744.00
Xerox	photocopieur	550.73
	fournitures de bureau	136.67
		687.40
Postes Canada	envoi journal octobre	146.01
Réal Huot inc.	réparation puits 3 et 5	4 232.09
Les entreprises JRMorin Inc.	réparation trou rue Boisé	924.61
Clément Dufour	ménage	280.00
Benoit Guimont	frais de déplacement	720.00
Signalisation Lévis Inc.	signalisation covid	539.46
Distribution Praxair	oxygène premiers répondants	175.48
Propane GRG	poste incendie	186.69
	garage municipal	406.29
		592.98
Pièces d'auto GGM	outils	242.84
Philiat Blais & fils Inc.	pierre 0 ¾	250.00
	ponceau	80.48
		330.48
Ministre des finances	2 ^e vers. Sûreté du Québec	98 587.00
Laforest Nova aqua Inc.	aires de protection puits	3 424.54
Concassés du Cap	transport ordures	7 248.77
	collectes supplémentaires	2 299.50
		9 548.27
Arrêt Stop	essence voirie et incendie	439.67
Régie gestion mat. rés. Mauricie	enfouissement août	6 817.73
Impressions Credo Inc.	impression journal octobre	883.01
Eurofins Environex	analyse eau potable	78.18
	analyse eaux usées	328.83
	piscine municipale	76.46



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

	puits particuliers	236.85	720.32
Service et entretien Daniel Ross	6 ^e versement tondage		1 502.37
Animation Katag	camp de jour		336.07
Marc-André Paré consultant	frais de déplacement		127.28
Yannick Savard	relevé bibliothèque	472.50	
	2 bacs à fleurs	998.00	1 470.50
GSI Environnement	compost (bac brun)		974.31
6tem TI inc.	licence informatique		1 810.17
CAUCA	survi-mobile oct, nov, déc.		544.98
Ghislain Vézina	réparation salle 2 loisirs	2 182.02	
	minuterie terrain tennis	408.30	2 590.32
Les Équipements Phaneuf	tracteur		29.20
Bleuets Sauvages Abitibi Inc.	location excavatrice		827.82
Eddie Lechasseur	remb. taxes		350.14
Excavation Gam Pelle Inc.	réparation puits 3 et 5		3 990.09
KGC	câblage centre de loisirs		2 326.00
Fernand Corriveau	stationnement		792.00
Consultants Gen+ Inc.	rénovation quai		3 118.70
Service incendie	septembre		1 744.97

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 209 342,22 \$

Martin Turgeon
ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que



N° de résolution
ou annotation

2020-180



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises sa responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec le projet de loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la cheffe de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE

5.2 APPUI AU PROJET DE CPE À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont, au décret de la population, connu au cours des dernières années les pourcentages les plus élevés d'accroissement démographique de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT le nombre de naissances depuis 2015 dans les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et dans les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT le manque flagrant de places dans le secteur Nord-Ouest de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sont peu ou pas desservis par un service de garde;



N° de résolution
ou annotation

2020-181

2020-182



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un CPE de 40 places de garde atypique dans le secteur aiderait inévitablement les familles et les industries dans leur recrutement et la rétention de leur personnel;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud doivent parcourir entre 30 à 50 km aller-retour pour obtenir un service de garde et cela 2 fois par jour;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud travaillent inlassablement à mettre sur pied des initiatives pour occuper de façon dynamique leur territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer joigne sa voix à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et demande au *ministère de la Famille* de lui octroyer les places requises afin d'implanter une nouvelle garderie atypique à l'intersection du 4 chemins à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, ayant pour principale desserte la population et les employés des entreprises et des commerces et du secteur Nord-Ouest de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉE

5.3 PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACTIVITÉ EN LOISIR PAR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME PERMETTANT LA DIFFUSION D'ACTIVITÉS À DISTANCE (L20-006)

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations publiques effectuées auprès des familles et des aînés, les citoyens ont manifesté leur désir d'avoir accès à une meilleure offre en sport, loisir et culture dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour objectif d'améliorer l'offre de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT la situation actuelle de pandémie et l'importance accordée aux technologies pour contrer la contamination tout en maintenant les besoins de rencontres publiques avec distanciation dans les communautés.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer dépose une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux-Horizons 2020 (volet communautaire) afin de doter la municipalité d'un système électronique permettant la diffusion d'activités à distance dans un concept de réseau intrarégional en loisirs, sports et culture.

D'AUTORISER le projet de modernisation du câblage du Centre de loisirs à l'entreprise KGC INC. au montant de 2023,05 \$ avant les taxes

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 RÉOLUTION 2020-180 MODIFIANT R239 MODIFIÉ PAR R246 ET PAR LA RÉOLUTION 2004-060 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PUIITS, LA RÉHABILITATION DES PUIITS EXISTANTS, L'AGRANDISSEMENT DU RÉSERVOIR ET LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 2 950 000 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSEMENT SUR 20 ANS

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1076 du *Code municipal du Québec* un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT la résolution 2020-017 affectant une partie de l'excédent de fonctionnement au remboursement du capital et des intérêts à échéance 2019 et 2020 d'une partie du prêt du règlement n°239;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-210 adoptant le budget de la municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT le règlement n°322 imposant les taxes pour l'année 2020.

2020-183

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ABROGER l'article 7 du règlement n° 239 prévoyant une taxe spéciale sur l'ensemble des immeubles imposables afin de rembourser le 15 % des échéances annuelles du prêt;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au versement de 37 965 \$ à même les fonds affectés à cet effet et à payer les frais d'escompte à même le fond général à l'échéance du prêt, soit le 9 novembre 2020;

DE TRANSMETTRE cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

6.2 CÂBLAGE RÉSEAU DU CENTRE DE LOISIRS ET ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA CORPORATION TOURISTIQUE

Réfection du câblage informatique et de télécommunication du Centre de loisirs et achat d'un nouveau poste informatique pour la Corporation touristique.

2020-184

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'achat d'un poste informatique portable complet pour la Corporation touristique à l'entreprise 6temTI au montant de 1 550,10\$ avant les taxes;

D'AUTORISER le projet de modernisation du câblage du Centre de loisirs à l'entreprise KGC INC. au montant de 2023,05 \$ avant les taxes

ADOPTÉE

6.3 ABATTAGE D'ARBRES DANS LE PARC JEAN-LESAGE

À la suite du rapport de visite du conseiller en gestion des espaces verts, il est nécessaire d'abattre quatre peupliers morts dans le parc Jean-Lesage.

2020-185

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'abatte des arbre cet automne selon la soumission de Service d'arbres Arbor-Urbain au montent de 1 000 \$.

ADOPTÉE

7. URBANISME

Pas de sujet

8. CORRESPONDANCE

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER

Réception d'une demande de subvention de 5 000 \$ pour l'année 2020 à titre de contribution au fonds de dragage.

CONSIDÉRANT QUE l'importance présente et future des activités de croisières commerciales pour notre Municipalité;

CONSIDÉRANT la subvention de 10 000 \$ octroyée par la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer un nouveau dragage en 2022 et la baisse importante des revenus provenant des croisières commerciales à cause de la COVID-19;



N° de résolution
ou annotation

2020-186



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer et la Municipalité ont entamé des discussions afin de revoir le modèle de collaboration et de participation des différentes parties pour les prochaines saisons.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité verse 5 000 \$ pour l'année 2020 à titre de contribution au fonds de dragage.

ADOPTÉE

9. RAPPORTS DES COMITÉS

- La conseillère responsable de la bibliothèque M^{me} Claire Bossé informe l'assemblée que l'établissement sera dorénavant ouvert les samedis matins en plus des lundis soirs et mardis après-midis.

10. PÉRIODE DE QUESTION

- Une citoyenne a exposé son dossier au sujet d'une galerie dérogoire. L'assemblée convient que le demandeur préparera un plan de construction précis et que le dossier pourra être présenté à nouveau au comité d'urbanisme pour approbation.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h 09.

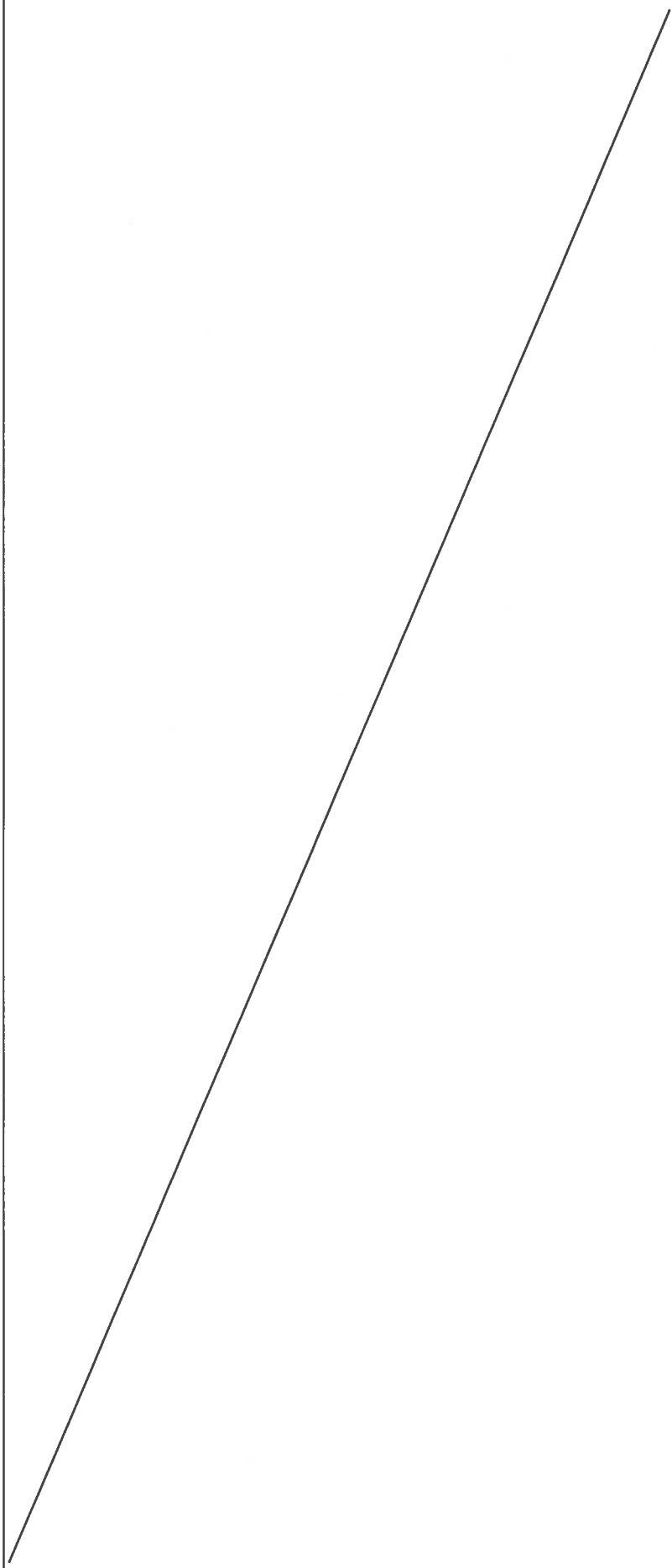
Président :

Secrétaire d'assemblée :



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide

N° de résolution
ou annotation



Page laissée intentionnellement vide

Page 626 Séance du 5 octobre 2020